

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20356**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER Professionnel Psychopathologie et psychologie clinique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université François Rabelais - Tours, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie, Président d'université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 124g Psychologie de la santé ; Psychologie clinique ; Psychopédagogie ; Psychologie de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Identifier la nature des difficultés : analyse sémiologique, démarche diagnostique et étiopathogénique et analyse de l'impact du contexte familial et social (notamment dans le sens soutenant ou agressant).

- Réaliser des examens psychologiques : observation, entretien, évaluation standardisée et techniques projectives et en rendre compte aux personnes concernées et aux partenaires.

- Déterminer le besoin et le type d'aide psychologique (conseil, psychothérapie, rééducation... ; aide à la mise en place d'action de prévention)

- Favoriser le travail pluridisciplinaire institutionnel (en établissement de santé, aide sociale, justice... : projets thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques, sociaux ; animation réunion d'équipe) et en réseau (type ville-hôpital, service de suite...)

- Effectuer des activités d'informations et de formation dans un cadre pluridisciplinaire

- Réaliser des suivis individuels ou de groupe : psychothérapies individuelles, familiales, réhabilitations sociales, soins psychologiques d'urgence, thérapies psycho-éducatives..., supervision d'équipe. Savoir apprécier leur efficacité.

- Inciter à envisager une formation complémentaire en psychothérapies (en conformité avec le récent Décret no 2010-534 du 20 mai 2010 de l'Article 52 de la loi du 9 août 2004 relative à l'usage du titre de psychothérapeute)

- Identifier des besoins de recherche clinique, élaboration et suivi de projet

- Se maintenir dans une démarche d'auto-formation (mise à jour des connaissances, formations complémentaires), de réflexion critique sur les méthodes et prises en charge, le tout se référant à la connaissance et respect du Code de Déontologie des psychologues et autres textes légaux et réglementaires qui encadrent l'exercice de la profession

Maitrise des connaissances théoriques et cliniques fondamentales dans le domaine de la psychopathologie, de la psychologie clinique et psychologie de la santé cela, en respectant la pluralité des paradigmes.

- Connaissance de la démarche sémiologique, analyse psychopathologique et clinique contextualisée et historique des situations.

- Capacité à effectuer un entretien psychologique : approche globale et historique des difficultés dans un cadre d'écoute empathique et aptitude à analyser ses contre-attitudes.

- Capacité à effectuer un examen psychologique (choix argumentés des divers techniques et outils) et à en communiquer les résultats (au patient, à la famille) ; utilisation des conclusions de l'examen comme base de construction du projet de prise en charge et capacité à évaluer ses effets

- Connaissance de la pertinence des différents types de traitement selon les troubles et leurs appartenances paradigmatiques (psychothérapies individuelles, familiales, cognitivo-comportementale, réhabilitations sociales, soins psychologiques d'urgence, orientation vers divers traitements spécialisés : rééducations neuropsychologique, orthophonique, psychopédagogique, psychomotrice...),

- Capacités à travailler dans différents domaines (santé, aide sociale, justice, précarité sociale, milieu associatif...) et parfois, dans de nouveaux cadres de soins (aide au domicile, aide téléphonique...).

- Capacité à effectuer des interventions à visée d'aide psychologique directe (individuelle ou de groupe) et indirecte (conseil aux professionnels, supervision d'équipe, travail de psychologue de liaison...).

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire

- Capacité à participer à des activités de d'information et de formation, de recherche clinique

- Capacité à se maintenir en situation d'auto-formation : suivi actualisé et critique des connaissances, formations complémentaires dans diverses techniques d'intervention (psychothérapie, supervision, expertise...)

- Capacité à se maintenir dans une démarche de réflexion éthique concernant les grands enjeux de la profession.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs relevant de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la prévention (maladie mentale et somatique) : CHU, CHS, CATTP, Hôpitaux de jours, CAMSP, CMP, CMPP ; ASE, PMI... ; dans établissements médico-sociaux (tutelle ASE, ITEP...).

Secteur relevant de la justice : établissements pénitentiaires, PJJ, SPIP...

Secteur relevant du milieu associatif (service d'écoute, accompagnement des bénévoles, conseil, institut de formation...)

Secteur libéral : activités cliniques (bilan, suivi psychologique), supervision, formation, expertise...

Poursuite en formation doctorale (chercheur ou enseignant-chercheur dans les organismes publics)

Psychologue, psychologue clinicien, psychologue-conseil, expertise psychologique, formateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

Réglementation d'activités :

Accès au titre de psychologue spécialité clinique et psychopathologie, tel que défini par la Loi n°85-872, du 25 juillet 1985 relative à la protection du Titre de Psychologue, modifiée par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005.

L'arrêté du 19 mai 2006 est relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

La formation répond également aux conditions d'inscription des psychologues sur la liste ADELI de leur Département (Arrêté du 14 novembre 2002) : possession des diplômes de licence mention psychologie et d'un master en psychologie (liste des diplômes établis par le Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La formation a lieu sur deux années M1 et M2. Le M2 *Psychopathologie et psychologie clinique* est ouvert aux étudiants ayant validés une Licence et un M1 de Psychologie, soit en formation initiale, soit par VAE ou VAP. Il comporte un aménagement réservé aux personnes salariées qui peuvent suivre la formation sur deux années.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui
En contrat d'apprentissage	X		non
Après un parcours de formation continue	X		oui
En contrat de professionnalisation	X		non
Par candidature individuelle	X		oui
Par expérience dispositif VAE	X		oui

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 5 août 2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête OVE 2006 : 83 % occupent un emploi ; durée de recherche du 1er emploi : entre 6 et 7 mois.

A noter que l'enquête OVE confirme les chiffres des années antérieures ainsi que ceux des années récentes (2007, 2008, 2009).

Autres sources d'information :

Université de Tours

Lieu(x) de certification :

Université François Rabelais - Tours : Centre - Indre-et-Loire (37) [Tours]

Université de Tours

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Tours

Historique de la certification :